

Appel à cotisation — 2016

ADAMA

AIDE AU DÉVELOPPEMENT À MADAGASCAR ET AU MALI



Compte tenu de la diversification de nos actions, nous vous offrons la possibilité d'affecter vos dons.

Pensez à la formule du prélèvement automatique mensuel ou trimestriel.

Elle est simple, permet d'étaler les contributions et nous garantit une stabilité.

Adama délivre des reçus fiscaux donnant droit à réduction d'impôts.

Cette réduction est égale à 66 % de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Pour exemple, lorsque vous donnez : 100€, il vous en coûte 34€ (60€ → 20,4€, 30€ → 10,2€)

MERCI de répondre dans les meilleurs délais et de joindre ce bulletin.

Chèque à l'ordre d'**ADAMA** à renvoyer à :

Françoise FLOT, 49 rue Jeanne d'Arc 94160 SAINT-MANDÉ

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM / FAMILLE / INSTITUTION :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL* :

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'Association ADAMA et verse:

30€ demi-tarif pour les étudiants 60€ 100€ Autre :

Je souhaite que ces sommes soient prioritairement affectées à :

- Fonctionnement ADAMA
- Centre de Promotion AÏNA à Manakara
- Aide aux Sans-Abri à Tananarive
- Aide à la Scolarisation des enfants du pays Dogon
- Sans précision particulière

Je ne renouvelle pas mon adhésion et ne souhaite plus recevoir les courriers d'ADAMA.

IMPORTANT !

Afin de réduire nos coûts de fonctionnement, nous adressons désormais par internet nos circulaires. Si vous souhaitez rentrer dans cette procédure d'envoi, merci de l'indiquer clairement avec votre adresse email lisiblement libellée, sinon merci de nous envoyer **3 timbres** avec votre cotisation.

Fait à :

le :

Signature :